

# COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 31 mars 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Date de convocation :	24 mars 2022
Date d'affichage :	24 mars 2022

## OBJET DE LA DELIBERATION

### 2022 –24A : Vote du budget primitif 2022 budget eau phi

#### Annule et remplace la délibération 2022-24

L'an deux mille vingt-deux, le **31 MARS** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, FERRANDIS MYLENE, GRAS ANITA, PASQUIER LAETTIA, LEGRAND OLIVIER, DELEVILLE KARYNE, COLLET GILLES, M. VARIN ROMAIN, M. TREBUCHET ARNAUD

#### Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. LAPRADE DANIEL DONNE POUVOIR A M. THIBAUD ALAIN  
MME LESCURE MAGALI DONNE POUVOIR A MME FERRANDIS MYLENE

M. COLLET GILLES A ETE NOMME SECRETAIRE DE SEANCE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

**Vu** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

**Considérant** l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. THIBAUD Alain

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

A l'unanimité (dont 2 pouvoirs),

Adopte le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Section d'exploitation – dépenses	<b>386 354.37 €</b>
Section d'exploitation – recettes	<b>386 354.37 €</b>
Section d'investissement – dépenses	<b>168 024.00 €</b>
Section d'investissement – recettes	<b>168 024.00 €</b>

Précise que le budget de l'exercice 2022 a été établi en conformité avec la nomenclature M 49

Ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Bréau, le 31 mars 2022

Le Maire



Alain THIBAUD

Envoyé en préfecture le 07/05/2022

Reçu en préfecture le 07/05/2022

Affiché le

ID : 077-217700525-20220507-2022\_24A-DE